

## Participation 2023

Natixis a lancé la campagne de désidératas concernant la participation 2023. Normalement, vous avez reçu un mail vous demandant de vous positionner pour soit :

- ✓ Placer toute la somme sur un Plan d'Epargne Entreprise (bloquée 5ans minimum) ou sur un Plan Epargne Retraite Collectif (disponible lors du départ en retraite)
- ✓ Percevoir entièrement votre participation
- ✓ Choisir un mixte en plaçant une partie de la somme et percevoir le reste

**Vous avez jusqu'au 17 avril 17 heures pour vous prononcer.** Même une fois validé, vous pourrez toujours modifier votre choix avant cette date.

Une PPV (Prime de Partage de la Valeur) d'un montant de 100€ brut sera versée sur la paie d'avril.

Selon nous, une participation répartie à la présence aurait permis à tous les salariés à temps plein d'obtenir une prime avoisinant les 2000€ bruts. Cette somme aurait été proratisée au temps de travail.

La prime de participation, dans l'accord signé par les organisations syndicales CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA, SPAF et SNPL, est calculée en fonction de la rémunération. Le montant brut le plus bas est d'environ 900€ et le plus élevé aux alentours de 4600€ (pour des salariés à temps plein).

Dans l'effervescence de l'octroi d'une prime, certains ont laissé leurs valeurs de côté et oublié leurs combats passés. En se cachant derrière la nécessité de répondre aux difficultés financières des salariés, ils ont plié sous la pression. Leur discours de combattant est fragilisé.

Leur nouvelle logique voudrait à présent qu'ils accompagnent la Direction dès qu'il y a de l'argent à percevoir, tout accord salarial deviendrait alors bon à signer ?

Ils rejoignent le camp du « c'est mieux que rien ». Maintenant que les sommes sont annoncées, les salariés constatent l'injustice et les écarts créés par une répartition à la rémunération.

Le combat contre l'inégalité de traitement a absolument besoin de cohérence et peut-être... de sacrifices !

**Les salariés de l'Air France d'en bas doivent être clairs. Soit ils veulent l'égalité et acceptent en conscience ce que cela implique ou ils se taisent et acceptent des différences injustifiables !**

**La rémunération reconnaît les compétences, les responsabilités, la pénibilité ou l'ancienneté.**

**La richesse créée est le fruit de nos efforts à tous ! C'est la position FO.**

**L'inégalité n'est pas une fatalité !**



Pour Adhérer scannez moi !



01.41.56.04.52



[bureaucentral@sgfoaf.fr](mailto:bureaucentral@sgfoaf.fr)



[www.foairfrance.fr](http://www.foairfrance.fr)

Christophe Malloggi  
Secrétaire général